LE NOUVEAU-BRUNSWICK, C'EST IMPORTANT

Programme électoral du Parti libéral du Nouveau-Brunswick en vue des élections générales provinciales de 1991

Le 13 septembre 1991

LE NOUVEAU-BRUNSWICK,
C'EST IMPORTANT

Programme électoral du Parti libéral
du Nouveau-Brunswick en vue des
élections générales provinciales de 1991

Le 13 septembre 1991

TABLE DES MATIÈRES

RENFORCER LES PARTENARIATS
(Message du chef du Parti libéral) **1**

PARTIE I - L'APPRENTISSAGE CONTINU : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES **3**

A) Le jeune âge **5**
B) Innover dans la formation **8**
C) L'alphabétisation : un défi de taille **10**
D) Nos universitiés, centres d'excellence **11**

PARTIE II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **14**

A) Développement d'une stratégie industrielle **14**
B) Appui au développement local **14**
C) Développement économique durable **15**
D) L'industrie touristique **22**
E) Entreprises commerciales et investissements **24**
F) Amélioration de l'infrastructure **27**
G) Coopération économique des provinces Maritimes **30**

PARTIE III - NOTRE QUALITÉ DE VIE **32**

A) La santé **32**
B) La famille et les enfants **35**
C) Les personnes âgées **39**
D) Les femmes **40**
E) Les personnes handicapées **41**
F) L'environnement **41**
G) La culture et les sports **47**

PARTIE IV - RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES PARTENARIATS **49**

A) Responsabilité fiscale **50**
B) Fédéralisme renouvelé **52**
C) Égalité linguistique **53**
D) Participation autochtone **53**
E) Participation de la population au processus politique **54**

PARTENARIATS DE L'AVENIR **56**

RENFORCER LES PARTENARIATS

En 1987, la population du Nouveau-Brunswick confiait au Parti libéral du Nouveau-Brunswick un mandat décisif pour l'application de son programme Vers un changement.

C'est avec fierté que, quatre ans plus tard, je puis le confirmer : nous avons rempli les promesses de notre programme électoral. Travaillant avec acharnement, nous avons sans cesse poursuivi notre objectif de réaliser l'énorme potentiel de notre belle province. En tout temps, nous avons fait preuve de leadership et nous avons su gouverner de manière responsable en tenant compte des réalités financières.

De concert avec les hommes et les femmes du Nouveau-Brunswick, nous avons créé un climat économique des plus dynamiques, un climat où la population a accès à un nombre sans cesse croissant d'emplois et où les possibilités d'améliorer notre qualité de vie collective sont de plus en plus nombreuses.

En réalité, de décembre 1987 à décembre 1990, plus de 19 000 nouveaux emplois ont été créés dans cette province. Et malgré la récession qui a frappé le pays, les chiffres démontrent qu'au mois de juin de cette année, le taux de chômage de la province avait enregistré une baisse remarquable de 2 points de pourcentage par rapport à 1987. Pour cette même période, le chômage à l'échelle nationale avait augmenté de 1,4 point de pourcentage. Non seulement le Nouveau-Brunswick a-t-il surpassé la moyenne nationale, mais il a de plus enregistré la baisse la plus importante du taux de chômage au pays.

L'engagement du Parti libéral à assurer l'essor économique de cette province n'est égalé que par son engagement à améliorer les programmes sociaux. Nous sommes toujours conscients de nos responsabilités envers les personnes dans le besoin et nous ne renoncerons jamais à notre objectif de donner un véritable but et un sens à la vie de ces personnes. La dignité humaine est ce à quoi nous tenons le plus. Tout en veillant à fournir l'aide au revenu et les autres services d'appui nécessaires, nous déployons tous les efforts possibles afin d'aider les personnes défavorisées à rompre le cycle de dépendance et à accéder à l'autonomie à long terme. Nul aspect de la philosophie libérale ne saurait être plus important.

La véritable philosophie libérale, c'est cela.

Au cours d'un second mandat, nous nous proposons d'accroître et de renforcer les partenariats que nous avons développés jusqu'à maintenant - partenariats qui nous permettront d'améliorer encore davantage notre qualité de vie; d'identifier et d'établir des buts et des objectifs précis; de combler les besoins des personnes que nous desservons; de développer la main-d'oeuvre la mieux éduquée, la mieux qualifiée et la plus polyvalente de tout le Canada.

L'engagement de votre gouvernement libéral envers l'amélioration de la vie sociale et économique de la population du Nouveau-Brunswick est sans conteste. Nos réalisations en sont la preuve. Nous avons fermement l'intention de continuer le progrès en accordant, comme par le passé, la plus grande priorité à la pierre angulaire de notre programme : l'éducation, la formation et le recyclage comme moyens d'accès au monde du travail. Et nous entendons poursuivre activement notre programme de création d'emplois.

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont raison d'être fiers de leur province. L'initiative et la détermination y comptant pour beaucoup, le Nouveau-Brunswick constitue de plus en plus un des maillons les plus solides de la fédération canadienne. Ce que nous voulons pour le Nouveau-Brunswick c'est qu'il devienne un des véritables chefs de file de ce pays, tant sur le plan économique que sur les plans social et culturel.

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick est fier de soumettre son programme et ses propositions à la population de la province.

Frank McKenna

Frank McKenna
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
et chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick

PARTIE I - L'APPRENTISSAGE CONTINU : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

«Le programme CIBLE a vraiment changé ma vie. J'ai regagné ma propre estime et j'ai un but à atteindre. Sans CIBLE, je n'aurais jamais pu accomplir tout ce que j'ai fait jusqu'à maintenant.»

- Grâce au programme CIBLE, cette mère célibataire de 33 ans s'inscrira à l'école des sciences infirmières cet automne.

Nulle ressource ne saurait être plus précieuse pour le Nouveau-Brunswick que sa population - les hommes et les femmes dont le travail acharné et la poursuite des rêves sont à la base même de l'économie de la province, sans oublier les enfants, qui sont le gage de notre avenir. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent assurer l'essor économique de leur province. C'est pourquoi ils recherchent d'abord et avant tout le sentiment d'indépendance, de dignité et de fierté que procure un emploi satisfaisant.

Votre gouvernement libéral croit que les questions reliées à l'emploi et à l'économie sont les défis les plus importants que doivent relever les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. En quatre ans, nous avons réalisé des gains énormes. Plus de 19 000 nouveaux emplois ont été créés entre décembre 1987 et décembre 1990; la population active a augmenté; le taux de chômage a diminué de 2 pour 100 au cours des quatre dernières années, ce qui représente la baisse la plus importante de chômage enregistrée par une province canadienne.

Cela dit, il reste beaucoup à faire si nous voulons continuer d'offrir aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises des possibilités d'emploi valables.

Les programmes d'infrastructure et de développement économique, la coopération économique des provinces Maritimes, les sommets économiques régionaux et l'assurance de la qualité sont tous des projets importants qui occupent une place dominante dans notre nouveau programme. Toutefois, l'élément fondamental de notre stratégie d'emploi est notre engagement ferme à créer dans notre province un climat d'apprentissage continu. Nous voulons que tous les néo-brunswickois et néo-brunswickoises puissent acquérir, tout au long de leur vie, la formation dont ils ont besoin pour participer pleinement au développement social et économique de la province.

Votre gouvernement libéral s'engage à offrir à la population des possibilités d'apprentissage continu, une gamme complète d'options d'apprentissage de qualité allant de l'enfance au troisième âge. C'est la pierre angulaire de son programme.

Les progrès réalisés dans la technologie ainsi que la création de marchés mondiaux obligeront le monde du travail de demain à faire une utilisation efficace de l'information et de la technologie. Le développement rapide exigera des travailleurs et travailleuses qu'ils fassent preuve de flexibilité et de capacité d'adaptation, bref, qu'ils considèrent l'apprentissage comme un processus continu - processus qui dépasse largement le cadre du système scolaire traditionnel et inclut l'alphabétisation, le recyclage et l'enseignement postsecondaire en vue de réintégrer le marché du travail. Notre mission consiste à créer un milieu favorable à l'acquisition et à la mise à jour des connaissances et des compétences qu'une personne doit posséder pour s'adapter à un monde en perpétuelle mutation et à un marché où s'exerce une concurrence de plus en plus vive.

En consultation avec nos partenaires, nous chercherons à atteindre l'excellence dans notre système d'éducation et à créer un climat favorable à l'apprentissage continu pour tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises.

Puisque votre gouvernement considère l'éducation comme un moyen d'accéder à la prospérité sociale, économique et culturelle, le Nouveau-Brunswick est à la fine pointe des programmes innovateurs en matière de développement des ressources humaines au Canada. Nous entendons demeurer à l'avant-garde des changements et serions heureux d'encourager la participation de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à cette initiative.

Déjà, nous avons entamé une étude portant sur «l'excellence en éducation». Très bientôt, nous demanderons aux enseignants, aux conseils scolaires, aux directeurs généraux, aux parents, aux élèves, aux travailleurs, aux employeurs, aux groupes communautaires et aux groupes d'intérêts de nous fournir leurs conseils et leur appui.

De concert avec ces partenaires, nous examinerons comment atteindre notre objectif d'offrir à chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise une expérience éducative enrichissante et valable de la petite enfance à l'âge adulte.

A) LE JEUNE ÂGE

La maternelle - première étape

La lacune la plus visible de notre objectif d'apprentissage continu vient tout juste d'être comblée. Cet automne, votre gouvernement libéral mettra en oeuvre un programme universel de maternelles publiques pour les enfants de la province âgés de cinq ans, dont le nombre s'élève à environ 10 000. Auparavant, quelque 4 000 enfants par année se voyaient privés de ce service. Dorénavant, ces petits auront la même chance que les autres enfants de leur âge, peu importe la situation financière de leur famille.

Éducation préscolaire

Le cycle éducatif commence dès la petite enfance. Comme il l'a fait pour l'application du programme de maternelles, votre gouvernement libéral tentera de faire participer plus activement les parents à l'éducation de leurs enfants, particulièrement durant les années préscolaires. Nous procéderons aussi à des évaluations prématernelles et renforcerons nos programmes de dépistage et d'intervention précoce partout au Nouveau-Brunswick.

Renforcement de la base dès aujourd'hui

Chacun doit acquérir certaines connaissances et compétences de base à l'école pour pouvoir fonctionner de façon efficace en société. Afin de maintenir notre moyenne au Canada en tant que province ayant le plus faible taux d'abandons scolaires et de réduire ce taux encore davantage, votre gouvernement établira, de concert avec ses partenaires, les intervenants, des objectifs quantifiables en matière de poursuite des études. Nous établirons des niveaux cibles pour la lecture et l'écriture et exigerons de tous les élèves qu'ils répondent aux normes de base en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Nous établirons aussi des niveaux cibles et des programmes communautaires de rattrapage scolaire, partout dans la province.

Enrichissement des cours pour l'avenir

Non seulement continuera-t-il de répondre aux besoins actuels, mais votre gouvernement libéral s'engage à faire en sorte que les programmes de formation préparent les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à relever les défis de l'avenir. Notre succès économique dépend de la maîtrise, à la fois par les garçons et les filles, des domaines des sciences, des mathématiques et des calculs. Nous veillerons à enrichir et à élargir les cours dans ces domaines pour répondre à des normes supérieures.

Puisque nous sommes d'avis qu'une économie saine et diversifiée est essentielle pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, nous veillerons à ce que l'entrepreneurship soit enseigné à tous les niveaux du système d'éducation. Entre autres, nous appuyerons les programmes Jeunes entrepreneurs partout dans la province.

En respectant notre vision du caractère bilingue du Nouveau-Brunswick, nous continuerons d'améliorer les programmes d'enseignement en langue seconde et de promouvoir les voyages-échanges pour les élèves.

Qualité du système entier

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises doivent avoir accès à un système d'éducation rentable et de qualité. À cette fin, votre gouvernement libéral prendra les moyens nécessaires pour que les sommes destinées à l'éducation soient affectées aux programmes scolaires. Les besoins varient d'une personne à l'autre. Votre gouvernement devra donc prévoir des programmes et des ressources pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage et pour les élèves exceptionnels et doués. Nous nous engageons fermement aussi à mettre à la disposition du système d'éducation une technologie informatique de pointe.

Pour que le système d'éducation soit efficace, il doit bénéficier des services d'enseignants compétents. Nous apporterons des améliorations aux programmes de formation des enseignants et enseignantes de sorte qu'ils puissent satisfaire à nos objectifs en matière d'éducation.

Vu le respect que nous devons à nos travailleurs professionnels compétents, nous nous proposons de donner aux enseignants et enseignantes et aux directeurs et directrices d'école une plus grande autonomie dans le choix des moyens à utiliser pour réaliser les objectifs communs en matière d'éducation. Nous encouragerons les enseignants et enseignantes à participer davantage à l'évaluation de leurs pairs comme moyen d'assurer la qualité de l'enseignement.

Afin de permettre à un plus grand nombre de femmes d'accéder à des postes de surveillance et de direction, nous introduirons le concept d'équité en matière d'emploi dans le système d'éducation. Ce faisant, nous offrirons aux élèves de sexe féminin davantage de modèles positifs de fonctions professionnelles.

B) INNOVER DANS LA FORMATION

L'établissement du nouveau programme de maternelle ayant grandement amélioré les services éducatifs pour les jeunes débutants à l'école, la priorité de votre gouvernement, au cours d'un deuxième mandat, sera de développer davantage le système d'apprentissage continu. Nous travaillerons pour que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises aient accès à des possibilités d'éducation et de formation de haute qualité tout au long de leur vie. La continuité de l'éducation est essentielle à la réalisation de notre objectif premier, celui de créer un climat économique moderne et prospère offrant des possibilités d'emploi à tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Nouvel accord sur la main-d'oeuvre

Au début de l'année, le Nouveau-Brunswick a réussi à convaincre le gouvernement fédéral que les bénéficiaires de l'assurance-chômage devraient avoir la possibilité de suivre des programmes de formation tout en bénéficiant de prestations d'assurance-chômage. La nouvelle Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur la mise en valeur de la main-d'oeuvre (la première en son genre au pays), qui engagera la participation du secteur privé, contiendra plusieurs éléments importants : programmes de formation en faveur des chômeurs; programmes d'alphabétisation des adultes; programmes d'apprentissage; formation professionnelle; alternance travail-études; chômage saisonnier; stimulants relatifs aux ressources humaines en faveur des employeurs et des entreprises; coordination améliorée des programmes existants concernant la main-d'oeuvre.

Au cours des quatre prochaines années, cette entente aidera des milliers de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à se préparer en vue d'intégrer le marché du travail.

Possibilités d'apprentissage pour tous

Nous continuerons d'élargir le cadre de notre programme de développement des ressources humaines et d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous. L'aide au revenu et l'assurance-chômage sont deux programmes sociaux importants. Cela dit, à long terme, nous nous engageons à aider les personnes à échapper au cycle de dépendance par rapport à ces programmes. L'élément essentiel de cette stratégie est l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la formation et à l'expérience de travail, compte tenu des besoins et des aspirations des bénéficiaires.

Au cours des quatre dernières années, votre gouvernement a déployé des efforts afin d'accroître les possibilités d'éducation et de formation pour les travailleurs défavorisés et les bénéficiaires de l'aide au revenu. Grâce au renouvellement de cinq ans de l'Entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick au sujet de l'employabilité et des possibilités d'emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale, cet appui sera accru. Nous entreprendrons aussi une étude exhaustive de tous les programmes d'aide au revenu afin de chercher des moyens d'aider les personnes qui sont en mesure de travailler à devenir plus autonomes.

Grâce au programme CIBLE, plus de 13 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont déjà acquis de nouvelles compétences qui les ont aidés à accroître leur niveau d'indépendance. Ce programme ayant fait ses preuves, nous nous proposons de l'élargir afin de permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide au revenu d'acquérir formation, éducation et expérience au travail.

Le lieu géographique ne doit pas être un obstacle à l'apprentissage. Nous introduirons le concept de l'enseignement à distance, afin d'offrir des programmes d'apprentissage partout dans la province. Par ailleurs, nous procéderons à une expansion du réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick afin d'offrir une plus vaste gamme de cours et une meilleure coordination avec le système universitaire.

Puisque le perfectionnement professionnel est une activité qui se continue tout au long de la vie, nous établirons des centres Accès pour les adultes, semblables à ceux destinés aux jeunes, et ces centres seront chargés d'orienter les clients vers une formation et un travail valables. Nous encouragerons la participation accrue du secteur privé au processus éducatif, y compris la formation en milieu de travail et le recyclage, de même que l'expansion du programme d'alternance travail-études, qui connaît beaucoup de succès. Ce faisant, nous visons à accroître de façon draconienne le niveau des compétences partout dans la province.

Reconnaissance des acquis

Au cours de son premier mandat, votre gouvernement libéral a amorcé un processus visant à élaborer et à mettre en oeuvre un système d'accréditation pour les collèges communautaires. Ce système permettra aux adultes qui présentent une demande d'admission dans un collège communautaire de recevoir des crédits ou une reconnaissance des aptitudes et des connaissances acquises dans d'autres établissements, en milieu de travail ou à domicile. Les apprenants pourront poursuivre leurs études à partir des acquis, sans avoir à reprendre ou à payer les cours qui recoupent les aptitudes ou les connaissances déjà acquises. Pour bien des personnes, la reconnaissance d'acquis se traduira par une réduction importante de la durée de la formation. Au cours d'un deuxième mandat, votre gouvernement libéral poursuivra le développement de ce système, qui devrait être entièrement mis en oeuvre au mois de septembre 1992.

C) L'ALPHABÉTISATION : UN DÉFI DE TAILLE

Les aptitudes élevées en lecture, en écriture et en calcul sont à la base de tout programme visant à accroître la formation et l'éducation de la main-d'oeuvre. Votre gouvernement libéral continuera d'accorder une très grande priorité aux efforts visant à enrayer le problème d'analphabétisme au Nouveau-Brunswick.

Objectif

Le Conseil du Premier ministre sur l'alphabétisation a établi les grandes lignes d'un projet majeur visant à accroître les activités d'alphabétisation. À cette fin, un niveau cible sera établi chaque année.

Activités communautaires

Alphabétisation Nouveau-Brunswick a été formé dans le but de conjuguer les efforts du monde des affaires, du milieu du travail, des groupes communautaires et du gouvernement en un partenariat dont le rôle est de lancer des activités locales destinées à enrayer le problème de l'analphabétisme. Le premier projet, lancé à Minto au début de cette année, servira de modèle à plus de 100 centres d'alphabétisation communautaires qui seront établis dans la province au cours des quatre prochaines années. Ces centres offriront des cours d'alphabétisation à plus de 10 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et seront rattachés aux programmes de formation de base dispensés par nos collèges communautaires. Ainsi, les clients du programme d'alphabétisation auront l'occasion de mettre à profit leurs nouvelles connaissances en suivant d'autres programmes de formation.

Les bibliothèques et l'alphabétisation

L'excellent réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick dessert plus de 62 points de service répartis dans toute la province. Nous nous proposons d'élargir le rôle de nos bibliothèques dans le mouvement vers l'alphabétisation, particulièrement en ce qui a trait aux programmes destinés aux adultes.

D) NOS UNIVERSITÉS, CENTRES D'EXCELLENCE

Nos universités ont un rôle primordial à jouer dans la vie économique et intellectuelle de la province. L'appui financier accordé aux universités par votre gouvernement libéral prend diverses formes. Tout d'abord, chaque année depuis 1987, nous avons soit atteint, soit dépassé le niveau d'aide financière au fonctionnement, recommandé par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (moins, cette année, l'équivalent de l'augmentation salariale des employés du gouvernement provincial qui a été reportée d'un an).

Favoriser le partenariat

Non seulement avons-nous contribué au budget de fonctionnement de base des universités, mais nous avons aussi fourni de l'aide en capital à chaque université. De plus, nous avons établi un fonds pour appuyer la recherche et le développement. Par ailleurs, nous travaillons de concert avec les universités en vue de favoriser le développement économique de la province. Par exemple, nous fournissons des fonds additionnels pour améliorer les programmes des facultés d'administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton.

Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires universitaires afin d'offrir aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises des programmes de formation postsecondaire de première qualité. Nous avons un but précis en tête : accroître considérablement le nombre de diplômés en génie provenant d'universités du Nouveau-Brunswick, afin de pouvoir relever les défis de l'avenir. Tout particulièrement, nous voulons encourager les femmes à faire des études et à atteindre l'excellence, notamment dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes.

Investir dans l'aide aux étudiants

Au fur et à mesure qu'augmentent les frais de l'enseignement supérieur, il faut accroître la collaboration traditionnelle entre les étudiants, leurs familles et les gouvernements fédéral et provincial. Plus précisément, les programmes actuels d'aide financière destinés aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires doivent être améliorés.

Votre gouvernement libéral s'engage à négocier ces améliorations avec ses partenaires en éducation. Nous avons identifié de nombreux domaines qui nécessitent une réforme : la formule de calcul de la contribution des parents à l'aide financière aux étudiants; l'appui en faveur des étudiants mariés et des parents célibataires; l'octroi de stimulants aux étudiants qui poursuivent des études dans des domaines d'importance vitale pour la province; le besoin de matériel didactique à l'intention des personnes ayant des besoins spéciaux. Nous entendons également poursuivre nos démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'apporter des changements à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but d'élaborer un meilleur régime d'épargne-éducation en faveur des étudiants.

PARTIE II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

«Je dois dire honnêtement que, durant mes années d'expérience aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, je n'ai jamais rencontré une équipe aussi déterminée que celle du gouvernement et de l'industrie du Nouveau-Brunswick.»

- Extrait d'un discours prononcé par M. Dennis Williams, président - directeur général de General Electric Canada, au mois de mars dernier lors d'une cérémonie annonçant l'ouverture du Centre national de services à la clientèle de GE Camco, à Moncton.

A) DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

De plus en plus, au Canada, on constate que tout progrès économique réel, avec création correspondante d'emplois, ne peut être réalisé si ce n'est par l'entremise d'un véritable partenariat entre les travailleurs, les entreprises et le gouvernement. Un tel partenariat au Nouveau-Brunswick nous permettrait d'élaborer une stratégie industrielle fondée sur les avantages offerts par la province, d'établir des objectifs stratégiques et de diversifier davantage notre économie. Il favoriserait les ajustements et les arrangements positifs entre les divers secteurs, de sorte que nous puissions travailler dans un but commun. Votre gouvernement libéral s'engage fermement à appuyer un tel partenariat.

B) APPUI AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le développement et la collaboration économiques doivent se faire d'abord et avant tout dans chaque localité. Votre gouvernement libéral continuera d'appuyer la planification du développement économique et les activités entreprises à l'échelle locale et régionale. De ce fait, les diverses localités pourront planifier, entreprendre et poursuivre activement leurs propres objectifs en matière de développement économique.

Animés par le principe que les gens d'une région devraient participer pleinement à tout processus de planification, nous nous proposons d'encourager la consultation continue entre le gouvernement et les diverses régions de la province.

Sommets régionaux

En septembre 1989, nous avons introduit au Nouveau-Brunswick le concept des conférences économiques régionales. Ces conférences offrent aux régions un processus formel leur permettant de cerner leurs propres priorités et de contribuer directement à l'élaboration d'une politique gouvernementale pertinente. Jusqu'ici, c'est dans la Péninsule acadienne surtout que ce processus de consultation a été mis en oeuvre, mais des conférences ont aussi été tenues dans les régions de Nepisiguit-Chaleur et de Restigouche, dans le Nord, et dans les comtés de Charlotte et de Kent, dans le Sud.

C) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Les ressources naturelles abondantes du Nouveau-Brunswick forment traditionnellement la base du plus important secteur de notre économie. Dans sa stratégie de développement économique, votre gouvernement libéral s'intéresse tout particulièrement au développement continu de la pêche, de la foresterie, de l'exploitation minière et de l'agriculture. Il est essentiel que la mise en valeur du secteur des ressources naturelles soit entreprise de façon à assurer la protection, la conservation et l'amélioration à la fois de l'environnement et des ressources. Ce faisant, nous devons chercher d'autres moyens de développer des produits à valeur ajoutée en transformant nous-mêmes nos ressources.

Stratégie

Au cours des trois dernières années, la Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie a entrepris le plus important programme de consultation publique sur les questions environnementales que la province ait jamais connu. Lorsqu'il aura examiné les recommandations formulées à l'issue des consultations, un nouveau gouvernement libéral

mettra au point une stratégie de développement durable. Nous aurons recours au Fonds en fiducie pour l'environnement afin de mettre en oeuvre des projets de démonstration, de concert avec les diverses localités et le secteur privé. De plus, nous entreprendrons des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'une entente de développement durable et afin d'entamer la mise en oeuvre de projets et de programmes à long terme pour assainir davantage notre environnement.

Pêche et aquaculture

La pêche contribue grandement à l'économie du Nouveau-Brunswick depuis plus de deux siècles. Au cours des quatre dernières années, votre gouvernement a procédé à une rationalisation et à une diversification des activités de la pêche au Nouveau-Brunswick. Par exemple, nous avons négocié des ententes fédérales-provinciales de coopération dans le domaine du développement des pêches et de l'aquaculture, de même que sur la diversification économique dans le Nord-Est. Nous avons établi un Conseil du développement du maquereau et favorisé la promotion des espèces sous-exploitées, comme le maquereau, le quahog nordique, le caplan et le requin Squalus suckleyi. En outre, nous avons terminé une étude portant sur la rationalisation de l'industrie de la transformation et augmenté les efforts de mise en marché afin d'appuyer les producteurs.

Durant un deuxième mandat, votre gouvernement libéral donnera suite à un certain nombre de programmes prioritaires destinés à maintenir un climat d'innovation et d'entrepreneurship dans le domaine des pêches.

La salmoniculture au Nouveau-Brunswick a connu un véritable essor au cours des dernières années, à tel point que la valeur de sa production est comparable à celle des activités traditionnelles de la pêche. En favorisant le développement ordonné de l'industrie, la protection de l'environnement, la culture de nouvelles espèces, la récolte d'espèces sous-exploitées et l'élimination des entraves au commerce interprovincial, nous travaillerons au maintien ou à l'amélioration de l'aquaculture.

Nous prendrons des mesures afin de protéger les espèces traditionnelles par la promotion d'une gestion prudente des ressources, la vérification des stocks et la protection ainsi que l'amélioration de l'habitat. Nous continuerons d'appuyer les efforts de l'industrie pour créer des produits à valeur ajoutée et transformer de nouvelles espèces. En outre, un nouveau gouvernement libéral aidera à établir des programmes et des règlements portant sur la qualité supérieure du produit afin d'améliorer l'image des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

Par l'entremise de programmes de formation destinés à accroître les compétences, nous continuerons d'investir dans les ressources humaines de ce secteur. À la suite de consultations auprès de l'ensemble de l'industrie, nous tenterons d'établir un système d'accréditation des travailleurs d'usine.

Nous chercherons à atteindre l'équilibre entre la capacité de pêche d'une flotte à la fine pointe de la technologie, d'une part, et la disponibilité des ressources, d'autre part, en redressant nos programmes d'aide financière en conséquence.

En outre, votre gouvernement libéral prendra des dispositions en vue de protéger la valeur économique de la pêche traditionnelle par rapport à l'aquaculture.

Foresterie et ressources fauniques

Au cours de la présente décennie et par la suite, nous devons prévoir une vaste réorganisation de l'industrie forestière dans l'ensemble du Canada et dans le monde entier.

Le défi que nous aurons à relever durant les années à venir sera d'accroître considérablement les bénéfices de nos ressources naturelles. Si nous voulons que nos efforts portent fruits, nous devrons pourvoir aux besoins de nombreux intérêts différents. Pour relever ces défis, nous réviserons la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.

Votre gouvernement libéral mettra sur pied une stratégie de gestion axée sur la nature diversifiée de notre richesse forestière. Il faut continuer de gérer nos forêts de façon à assurer à l'industrie forestière de la province, un approvisionnement suffisant de matière première à des prix concurrentiels au niveau mondial. Afin d'y arriver sur une base durable, nous continuerons de veiller à ce que les initiatives de reboisement et de sylviculture soient au moins suffisantes pour remplacer les zones forestières coupées. Ces nouvelles forêts seront plus denses et d'une qualité supérieure à celles récoltées. Elles auront aussi la biodiversité nécessaire pour fournir à l'industrie forestière la matière première essentielle et afin d'assurer un habitat adéquat aux diverses espèces fauniques. Nous aiderons l'industrie à améliorer les techniques d'exploitation forestière afin que l'effet sur le tapis forestier et sa capacité régénératrice dérange moins la faune et que celle-ci soit mieux protégée. Un accent accru sera mis sur les méthodes d'exploitation à adopter pour atteindre cet objectif.

Les événements mondiaux semblent annoncer de profonds changements des modes de production et de gestion dans l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick au cours de la présente décennie. Nous nous efforcerons donc de défendre les intérêts des employés et des collectivités à mesure que ces changements structurels se produiront. Les nombreux boisés privés sont un atout provincial important pour l'approvisionnement en bois à l'avenir. Nous continuerons de consulter les propriétaires des boisés privés et de travailler avec eux afin d'élaborer des plans d'aménagement qui répondront à leurs aspirations personnelles et aux besoins de l'industrie. Au cours de la dernière année, nous avons entrepris une vaste consultation auprès des propriétaires de lots boisés. L'information exhaustive obtenue à partir de cette consultation servira de base à l'élaboration d'une nouvelle politique; nous tâcherons aussi de consulter les propriétaires des boisés privés avant l'élaboration de toute nouvelle politique.

Nous reconnaissons que la qualité est d'une importance fondamentale pour accroître la valeur de la production forestière. Votre gouvernement libéral tâchera de travailler avec tous les secteurs de l'industrie à la recherche de nouveaux moyens pour tirer la valeur maximale de cette ressource importante, dans le cadre de notre politique actuelle de gestion intégrée des ressources. Plus précisément, nous sommes déterminés à veiller à l'aménagement d'installations de désencrage et de recyclage afin d'optimaliser la qualité et la récupération de la fibre lors du recyclage du papier. Cette mesure contribuera, bien entendu, à réduire le gaspillage. Nous utiliserons les déchets de bois comme source d'énergie dans les usines manufacturières et les centrales d'électricité de la province.

Le développement des forêts du Nouveau-Brunswick a toujours visé les peuplements de résineux, qui sont la source de fibres pour la fabrication de pâtes et papiers et qui constituent la matière première du bois d'oeuvre et de divers autres produits. Nous reconnaissons qu'il importe d'ajouter de la valeur à toutes nos ressources forestières en concentrant nos efforts sur la gestion des feuillus et le développement accru des entreprises d'acériculture.

Protection de l'habitat

Le Nouveau-Brunswick est un paradis de chasse et de pêche bien connu. Il offre aussi d'énormes possibilités pour l'observation de la faune dans son habitat naturel. Nous voulons préserver ce patrimoine naturel. Nous continuerons de travailler avec les différents intervenants de la province afin de poursuivre la gestion prudente de notre faune.

Nous créerons de nouveaux partenariats avec la population afin de gérer nos ressources naturelles. Cette année, nous avons lancé le programme «Adoptez un cours d'eau», qui encourage le public à participer aux efforts du gouvernement visant à nettoyer et à conserver les cours d'eau. Un des projets importants du gouvernement consistera à améliorer l'habitat et à accroître les stocks de truite de ruisseau pour

répondre aux attentes des pêcheurs à la ligne. Nous travaillerons aussi avec les entreprises, les organismes de conservation et les particuliers afin de préserver les terres humides uniques et les habitats sensibles.

Exploitation minière

Votre gouvernement libéral entreprendra une révision complète de la politique minière en vue de promouvoir l'exploration minière, d'accroître les emplois et d'augmenter la valeur de la production minière au Nouveau-Brunswick. Nous encouragerons l'industrie minière à entreprendre la transformation des minéraux ici au Nouveau-Brunswick.

De nombreux projets de recherche et de développement seront entrepris à l'aide de la somme de 10 millions de dollars prévue dans l'Entente de coopération Canada-Nouveau-Brunswick sur l'exploitation minérale.

Nous appuierons la mise au point de nouveaux procédés visant à réduire les dommages environnementaux causés par la transformation des minéraux et nous encouragerons l'utilisation commerciale de ces procédés dans la province.

Agriculture

L'industrie agricole du Nouveau-Brunswick a connu une expansion importante au cours des quatre dernières années. Le Programme des agriculteurs débutants a permis, en particulier, d'encourager de jeunes Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à lancer de nouvelles entreprises agricoles. Le Programme de prêts pour établissements de culture vivace a contribué à accroître considérablement la production de cultures plus durables au Nouveau-Brunswick, tels que les arbres, les arbustes, les plantes ornementales et les canneberges. Par ailleurs, la production des espèces traditionnelles a augmenté aussi de façon considérable et les exportations de pommes de terre de semence ont augmenté de plus de 50 pour 100 depuis 1987.

Pour ce qui est du volume de la production agricole qui subit une transformation, le Nouveau-Brunswick se classe parmi les provinces ayant obtenu les meilleurs résultats au Canada. En effet, plus de 50 pour 100 de la récolte annuelle de pommes de terre est transformée dans la province. En 1991, nous avons établi la Politique sur la production et la transformation des aliments au Nouveau-Brunswick, et nous venons de mettre en oeuvre un plan d'action qui servira de ligne de conduite au développement futur de l'agriculture. La politique met l'accent sur la nécessité de stimuler la demande pour des produits alimentaires du Nouveau-Brunswick, de se concentrer sur la qualité et d'accroître la valeur des produits par la transformation, augmentant ainsi le nombre d'emplois dans l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick.

Conjointement avec les autres provinces des Maritimes, votre gouvernement libéral poursuivra ses efforts visant à assurer le développement durable et responsable des ressources agricoles. Nous tâcherons d'étendre notre programme de conservation du sol et d'amélioration des terres afin d'encourager la gestion responsable et la conservation de notre ressource agricole la plus précieuse.

À l'avenir, si nous voulons garantir l'expansion de l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick, il faudra assurer une meilleure gestion des terres, promouvoir des pratiques durables de production, ajouter de la valeur à nos produits primaires, faire une mise en marché plus efficace et accroître nos exportations. Au cours des quatre prochaines années, ces thèmes domineront les programmes d'initiatives agricoles.

Compte tenu des nouvelles possibilités qui s'offrent, la production des pommes de terre et des légumes augmentera considérablement, tout comme celle des produits agricoles destinés à des marchés créneaux, comme les bleuets, les canneberges, les cultures spéciales, etc. L'augmentation de la production du bétail constituera une priorité pour un nouveau gouvernement libéral.

D) L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Grâce à une campagne de promotion très efficace, conçue au Nouveau-Brunswick, les revenus provenant de l'industrie touristique ont augmenté de façon constante au cours des quatre dernières années. À l'heure actuelle, ces revenus dépassent 600 millions de dollars par année. Votre gouvernement libéral continuera de collaborer étroitement avec le secteur privé afin de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie dynamique pour l'industrie touristique.

Objectifs cibles

Le secteur privé de l'industrie touristique compte actuellement 22 500 emplois. Notre objectif pour les années 90 est de porter ce chiffre à 30 000 emplois. Comme objectif parallèle, nous nous proposons aussi de porter à 60 pour 100 le taux d'occupation annuelle, qui est actuellement de 56 pour 100, et d'augmenter de 1,5 pour 100 les possibilités totales d'hébergement chaque année.

Partenaires avec le secteur privé

Notre stratégie de développement touristique repose sur un partenariat efficace avec le secteur privé. Nous continuerons de mettre l'accent sur une telle collaboration pour accroître la capacité de l'industrie touristique d'améliorer la qualité de ses services. Comme par le passé, nous appuierons fermement et activement l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick et contribuerons à l'établissement d'associations touristiques dynamiques à l'échelle régionale. En outre, les activités de commercialisation feront l'objet d'une collaboration plus étroite avec l'industrie touristique, plus particulièrement en ce qui concerne la promotion et la publicité. Nous continuerons de prêter main-forte au secteur privé par l'entremise du programme «Rencontre Nouveau-Brunswick», afin de bâtir sur les engagements d'une valeur de 2 millions de dollars obtenus au cours de la dernière année dans le cadre du programme visant à accroître la tenue de réunions et de conférences nationales dans la province.

Services de qualité

Dans le marché touristique concurrentiel que nous connaissons aujourd'hui, les touristes avertis ont des attentes élevées. Afin de répondre à ces attentes, votre gouvernement prendra des mesures visant à accroître la formation et l'assurance de la qualité. Nous élargirons le nouveau programme d'évaluation des installations d'hébergement et nous encouragerons l'amélioration de la qualité des services de restauration dans la province. Des ressources supplémentaires seront affectées à la formation du personnel de l'industrie touristique afin de mieux desservir le public voyageur.

Collaboration

Le partage des responsabilités ne concernera pas uniquement le secteur privé, mais également d'autres échelons gouvernementaux, particulièrement dans les provinces Maritimes. Nous continuerons de collaborer avec les autres provinces Maritimes dans les domaines de la publicité, des publications régionales, de la recherche, des services d'information et de l'évaluation des établissements d'hébergement. Une nouvelle entente de collaboration et de partage des frais relative au développement touristique sera proposée. Elle mettra l'accent sur la participation accrue du secteur privé.

Développement de nos atouts

Nous nous proposons de concentrer nos efforts sur les nombreuses attractions de la province, y compris les paysages, les sites naturels, le patrimoine et les ressources culturelles, les sentiers et les routes pittoresques. Nous travaillerons à l'achèvement de la route Fundy, à la planification et à la promotion de nouveaux sentiers de randonnée. Au cours des quatre prochaines années, nous établirons un réseau de routes pittoresques désignées par les localités et nous mettrons en place un système amélioré de haltes routières.

Parcs et sites historiques

Conscient de la valeur du réseau provincial de parcs et de sites historiques comme moyen de promouvoir l'image, l'identité et la culture du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement favorisera l'amélioration de ces installations récréatives et culturelles particulières.

Une nouvelle politique relative aux parcs sera élaborée en vue d'aménager un réseau de parcs autour des sites naturels de la province afin de préserver des paysages typiques de la province. Cette politique d'envergure sera conçue de façon à répondre aux objectifs du gouvernement en matière de développement durable et d'amélioration de l'image de marque de la province.

Industrie à quatre saisons

Nous poursuivrons nos efforts d'expansion de l'industrie touristique surtout durant l'automne et l'hiver.

E) ENTREPRISES COMMERCIALES ET INVESTISSEMENTS

Au cours des quatre dernières années, votre gouvernement libéral a déployé des efforts très ambitieux pour attirer de nouvelles entreprises. Grâce à ces efforts, un certain nombre de sociétés nationales et internationales se sont installées dans la province. Plus précisément, nos efforts se sont traduits par un investissement de 113 millions de dollars et la création de 1 500 nouveaux emplois à long terme, auxquels s'ajoutent 350 emplois dans le domaine de la construction au cours de la seule année 1989-1990. Par ailleurs, les programmes destinés à encourager l'entrepreneurship dans la province ont donné lieu au lancement de nouvelles entreprises, à la création d'emplois et à des investissements dans les secteurs de la fabrication, de la transformation ainsi que dans celui des services, qui connaît actuellement une croissance rapide.

Domaines clés

Durant les quatre prochaines années, votre gouvernement libéral multipliera ses efforts afin de faire valoir aux investisseurs éventuels les avantages de faire affaire au Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons aussi nos efforts de commercialisation pour promouvoir la qualité supérieure de la main-d'oeuvre, ainsi que les produits, les services, les compétences et les autres avantages d'exercer des activités commerciales dans notre province.

Le Nouveau-Brunswick est en voie de se tailler une réputation internationale en tant que centre des services de télémarketing. Une étude récente démontre que notre province est l'endroit le plus rentable au Canada où établir un centre de télémarketing. Nous continuerons de concentrer nos efforts sur ce secteur économique et sur d'autres qui offrent un potentiel d'expansion, comme l'informatique, les vidéoconférences, l'industrie du textile, la joaillerie et l'usinage de précision.

Programmes d'entrepreneurship

Les programmes et services gouvernementaux destinés à encourager un nouvel esprit d'entreprise au Nouveau-Brunswick ont été très fructueux. De fait, plus de 600 petites entreprises ont été créées à l'aide de deux nouveaux programmes seulement, soit «Auto-démarrage» et «Entrepreneur du Nouveau-Brunswick». À eux seuls, ces deux programmes ont créé plus de 1 000 emplois au cours des trois dernières années.

Au cours d'un deuxième mandat, nous continuerons à appuyer ces programmes de création de nouvelles entreprises, tout en demeurant attentifs aux besoins des petites entreprises déjà en place. Nous poursuivrons des initiatives comme le Programme d'assurance de la qualité, qui s'est avéré très fructueux et qui, jusqu'à présent, a aidé plus de 113 sociétés néo-brunswickoises à devenir plus concurrentielles à l'échelle nationale et internationale.

Femmes entrepreneures

Reconnaissant que les femmes contribuent largement à l'établissement de petites entreprises qui connaissent du succès au Nouveau-Brunswick, nous avons établi un Bureau de promotion des femmes en affaires. Au cours d'un deuxième mandat, nous continuerons de soutenir nos entrepreneures au moyen de diverses initiatives, notamment la remise annuelle du Prix de la femme entrepreneure, l'octroi de bourses aux entrepreneures désireuses d'accroître leurs aptitudes de gestion et la tenue de colloques destinés tout spécialement aux femmes en affaires.

Promotion du commerce

Nous poursuivrons nos efforts visant à éliminer les barrières gouvernementales et non gouvernementales au commerce international qui limitent les possibilités d'expansion des entreprises néo-brunswickoises. À ce chapitre, nous poursuivrons activement notre objectif de coopération économique des Maritimes. Toutes les possibilités offertes par le libre-échange seront analysées et mises à profit. Nous continuerons à favoriser l'établissement des relations essentielles pour obtenir du succès dans le nouveau contexte des échanges internationaux.

Innovation et technologie

Nous appuyerons les entreprises commerciales et industrielles qui entreprennent des projets innovateurs dans la province. Tout particulièrement, nous contribuerons au progrès technologique qui favorise le développement et l'amélioration de nos industries axées sur les ressources.

Système de compensations industrielles

Nous encouragerons l'investissement au Nouveau-Brunswick en continuant de mettre l'accent sur les compensations industrielles, sur l'utilisation des produits du Nouveau-Brunswick et sur la création de services et de produits au Nouveau-Brunswick.

Magasinage outre-frontière

Votre gouvernement libéral croit que les solutions à court terme ne sauraient régler le problème du magasinage outre-frontière. Il entend collaborer étroitement avec le secteur de la vente au détail, les localités frontalières et d'autres organismes intéressés afin de trouver une solution à ce problème de taille. Nous chercherons des solutions à long terme qui misent sur l'entraide, notamment l'élaboration de programmes innovateurs de mise en marché pour les localités frontalières, l'amélioration des services à la clientèle, l'assistance en matière de techniques marchandes, le développement de marchés créneaux et la mise en place, à l'intention des consommateurs, d'un système de renseignements exacts sur les différences réelles de prix.

Coopératives

Les coopératives, comme toute autre entreprise viable, jouent un rôle très important dans l'économie de notre province. Votre gouvernement libéral poursuivra sa consultation visant à améliorer le partenariat qui existe entre le gouvernement et les coopératives et à explorer les moyens d'élargir le rôle des coopératives et de les aider dans leurs efforts de développement.

Programme d'obligations communautaires

Votre gouvernement libéral entamera des discussions avec les localités en vue de les encourager à établir des corporations communautaires, qui investiraient dans des projets d'affaires locaux. Ces corporations seraient chargées de réunir les fonds nécessaires en vendant aux investisseurs locaux des obligations de faible valeur nominale. Le gouvernement garantirait le capital nécessaire.

Fonds de solidarité

Votre gouvernement libéral est prêt, au cours d'un deuxième mandat, à consulter les organisations syndicales et à examiner avec elles la possibilité d'établir un Fonds de solidarité.

Une telle initiative permettrait aux travailleurs syndiqués de contribuer à un fonds spécial qui serait utilisé pour venir en aide aux industries en difficulté dans la province. Les cotisants au Fonds de solidarité obtiendraient un crédit aux fins de l'impôt provincial, comme c'est le cas dans au moins une autre province canadienne.

F) AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE

L'infrastructure au Nouveau-Brunswick est essentielle au développement économique de la province. Votre gouvernement libéral s'engage à continuer d'investir dans l'amélioration des routes, du réseau de télécommunication, des écoles et des hôpitaux, des centrales électriques, des systèmes d'eau et d'égout, des parcs, des installations récréatives et du patrimoine. La mise en place d'une infrastructure meilleure entraînera du même coup l'amélioration de notre qualité de vie, fournira à la population

une expérience de travail valable, attirera de nouvelles entreprises et créera des emplois au Nouveau-Brunswick.

Transports

On estime qu'un réseau routier de qualité pourrait réduire de 700 le nombre d'accidents de véhicules à moteur qui surviennent chaque année au Nouveau-Brunswick. En 1991-1992, votre gouvernement libéral a présenté le budget d'immobilisations le plus important que la province ait jamais connu au chapitre des transports (193 millions de dollars) afin de contribuer à l'amélioration du réseau routier et assurer ainsi la sécurité et le confort des Néo-Brunswickois et des visiteurs.

Au cours d'un deuxième mandat, nous continuerons les travaux d'infrastructure sur la route transcanadienne, au rythme que nous le permettront les ressources provinciales. Nous continuerons aussi d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il assume sa part des coûts de ce projet, qui est nécessaire, raisonnable et conforme à la politique nationale des transports. Par ailleurs, des travaux importants seront effectués sur les artères provinciales.

Nous établirons un programme d'amélioration des routes rurales auquel nous accorderons une très grande priorité. Afin de répondre aux besoins de la population rurale du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement libéral travaillera à l'aménagement d'un réseau routier de qualité supérieure dans toute la province.

De concert avec le gouvernement fédéral, nous travaillerons au développement et à l'amélioration des liens interprovinciaux, y compris le projet du lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard. Nous collaborerons avec les autres provinces de la région de l'Atlantique afin de normaliser et d'améliorer les réseaux de transport routier, notamment les services d'autocar. L'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux systèmes de transport du Nouveau-Brunswick constitue un autre objectif de votre gouvernement libéral.

Ressources énergétiques

Notre politique énergétique dévoilée en décembre 1990 est axée sur le rendement et la conservation, et elle sera aussi prioritaire au cours d'un deuxième mandat. Votre gouvernement libéral misera également sur l'intégration accrue des services publics d'électricité des Maritimes. Nous appuyerons, dans la mesure du possible, la mise en oeuvre de projets de coproduction d'énergie avec l'industrie. De plus, nous mettrons sur pied des programmes visant à réduire la consommation d'énergie par les secteurs résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels, par la gestion de la consommation.

Tout projet de construction ou d'expansion de centrale electrique sera soumis à des contrôles adéquats visant à protéger l'environnement. Nous installons les premiers épurateurs au Canada, aux centrales d'Énergie NB, à Dalhousie et à Belledune. Nous avons déjà entrepris la planification des deux premières unités génératrices alimentées au bois, à Kedgwick et à Sussex.

Nous croyons que le Nouveau-Brunswick devrait avoir accès au gaz naturel et nous continuerons d'exercer des pressions afin que les Maritimes soient reliées au pipe-line national de gaz naturel.

Une étude d'impact sur l'environnement sera effectuée en vue de l'aménagement d'une usine de gazéification du charbon à la centrale du Grand Lac. Cela favorisera l'exploitation des gisements de charbon. Par ailleurs, nous poursuivrons les négociations avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir son appui pour l'application de ce procédé innovateur et non nuisible à l'environnement.

Municipalités

Les municipalités du Nouveau-Brunswick jouent un rôle important dans la prestation de nombreux services essentiels à la population de notre province. Le gouvernement s'engage à travailler avec toutes les municipalités de la province en vue d'améliorer les relations municipales-provinciales.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les municipalités en vue d'améliorer le processus de consultation entre les deux paliers de gouvernement. Des efforts en ce sens sont d'une importance capitale, car nous reconnaissons que les municipalités, à titre de partenaires dans la prestation des services aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, doivent être consultées si nous voulons dispenser services de qualité le plus efficacement possible.

Parcs industriels

Tout en assurant la protection de l'environnement et l'utilisation efficace du sol, nous continuerons d'améliorer les installations et les parcs industriels.

G) COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DES PROVINCES MARITIMES

Dans le marché concurrentiel actuel, la mondialisation constitue la clé du succès économique. Votre gouvernement libéral a été l'élément moteur d'une coopération économique accrue entre les provinces Maritimes en vue d'assurer la prospérité de cette région.

Mise en oeuvre d'un processus de consultation

À la suite de la rencontre historique, à Moncton, des trois cabinets des provinces Maritimes, rencontre qui a été couronnée de succès, un comité de l'Assemblée législative sera établi plus tard à l'automne afin d'entamer un processus de consultation publique pour obtenir le point de vue des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sur le dossier de la coopération économique des Maritimes.

Progrès réalisés

Ce forum nous a également permis d'entamer des travaux dans un certain nombre de secteurs d'intérêt mutuel pour la population des Maritimes : les marchés publics; la mobilité des travailleurs; une cogénération accrue par les entreprises d'électricité; la création d'une seule commission des valeurs mobilières; l'enregistrement automatique des compagnies dans les trois provinces; une entente d'achat en gros; la réglementation et l'infrastructure relatives aux transports; l'appui aux projets scientifiques et technologiques; la collaboration dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement et des pêches.

La prochaine étape

Grâce aux bonnes relations de travail établies entre les trois provinces, tout en consultant intensivement les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, nous poursuivrons notre objectif de coopération économique. Il s'ensuivra de nombreux avantages pour la population du Nouveau-Brunswick, notamment des économies, des services plus efficaces, une réduction du dédoublement des services et une augmentation des possibilités d'affaires et d'emploi.

SECTION III - NOTRE QUALITÉ DE VIE

«Ce qui est bien, c'est qu'une fois la journée terminée, on peut rentrer à la maison, qui n'a pas coûté les yeux de la tête, où l'on peut respirer le bon air pur et se détendre.»

(John Elaschuk, propriétaire de Rivenwood Furniture, au sujet de sa récente décision d'installer sa famille et son atelier de fabrication de meubles de Toronto au Nouveau-Brunswick.)

Votre gouvernement libéral croit qu'il a le devoir de veiller à ce que les avantages de l'activité économique se reflètent dans la qualité de vie de la population. Il doit donc accorder une attention particulière aux besoins des personnes les plus vulnérables de notre société. Nous devons aussi maintenir et améliorer les services sociaux et culturels essentiels. Pendant un deuxième mandat, l'amélioration de la qualité de vie de tous les Néo-Brunwickois et Néo-Brunswickoises sera une priorité. La prospérité ne doit pas être assurée au détriment des valeurs humaines et environnementales.

A) LA SANTÉ

Au cours des quatre dernières années, nous avons accordé une très grande importance à la prestation de services de santé de qualité aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Ainsi, nous avons inauguré une nouvelle unité de soins cardiaques à Saint John, commencé les travaux d'aménagement d'un centre de radiothérapie à Moncton, créé la Commission de la santé mentale et ouvert une unité psychiatrique pour enfants et adolescents. En outre, nous avons mis de l'avant un programme de rattrapage dans le Nord, lancé un programme à l'intention des jeunes aux prises avec des problèmes d'intoxication et étendu les services de l'Hôpital extra-mural à d'autres régions.

Réorientation des soins de santé

Une consultation des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises a démontré qu'ils souhaitent avoir accès à des soins de santé le plus près possible de leur domicile. À la suite des recommandations de la Commission McKelvey-Lévesque, nous réorienterons notre réseau de soins de santé de façon à accroître les soins dispensés par les communautés en mettant davantage l'accent sur la prévention des maladies et la promotion de la santé.

Nous avons l'intention de promouvoir les services à domicile comme solution de rechange au concept des soins en établissement. Grâce à un réaménagement des services de santé mentale, nous pouvons actuellement éviter les placements inappropriés dans des établissements. Selon les ressources disponibles, nous continuerons d'aider les personnes qui n'ont pas besoin de soins en établissement à réintégrer leur famille et leur milieu.

Nous poursuivrons l'expansion du programme de l'Hôpital extra-mural jusqu'à ce que ses services soient disponibles dans toutes les régions de la province. Il en ira de même pour le projet de point d'entrée unique pour les personnes âgées, mis à l'essai dans la Péninsule acadienne et dans la région de Fredericton. La coordination de l'évaluation des besoins et de la prestation des services s'est révélée très avantageuse pour les personnes âgées. Non seulement ce projet a-t-il amélioré les services, mais il a permis de réduire de façon substantielle la liste d'attente des foyers de soins.

Selon nous, la reconnaissance de la juste valeur des services dispensés constitue l'élément clé du partage de la responsabilité en matière de services de santé. En conséquence, un gouvernement libéral s'assurera que la population et les professionnels de la santé sont bien conscients du coût réel de ces services «gratuits».

Un programme coopératif de participation active mettra les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises au défi d'adopter un mode de vie sain.

Rattrapage

Depuis 1987, votre gouvernement libéral a fait des progrès marqués en vue de développer les services de santé, les installations et le matériel dans les régions du Nord. Nous tenons à réiterer notre engagement à assurer l'égalité d'accès à des services de santé de qualité dans toute la province.

Achèvement de la construction des hôpitaux

En 1987, votre gouvernement libéral a hérité d'un important programme de construction d'hôpitaux régionaux que le gouvernement précédent avait étiré sur un trop grand nombre d'années. Après seulement quatre ans, ce vaste programme de 220 millions de dollars est presque achevé. Votre gouvernement libéral verra à terminer ce programme, assurant ainsi à la population néo-brunswickoise l'accès à un réseau complet d'hôpitaux régionaux.

Amélioration des services d'ambulance

Des services d'ambulance de qualité sont essentiels à la mise en oeuvre d'un système de santé efficace qui répond aux besoins. Fort d'un solide appui communautaire, un gouvernement libéral entreprendra la mise en oeuvre progressive des services d'ambulance prévus dans la nouvelle Loi sur les services d'ambulance. Nous mettrons également sur pied un service aérien d'ambulance à l'échelle provinciale afin d'assurer le transport rapide et efficace des patients qui ont besoin de services spécialisés. De plus, nous solliciterons la collaboration de nos collègues des Maritimes en vue de créer un réseau régional efficace de transport d'urgence.

Le partenariat, une solution

En collaboration avec les professionnels de la santé, les citoyens, les collectivités et le Conseil du Premier ministre en matière de santé, nous établirons de nouvelles orientations pour notre système de soins de santé tout en veillant au maintien de la qualité. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le système de santé du Nouveau-Brunswick soit planifié et subventionné de façon adéquate.

B) LA FAMILLE ET LES ENFANTS

Un gouvernement libéral continuera de donner un solide appui à la famille, qui constitue le noyau de la société. Nous reconnaissons que la structure familiale change et que le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter. Malheureusement, la violence familiale, les faibles revenus et la pauvreté chez les enfants caractérisent bien des familles en difficulté. Les mesures prises au cours des quatre dernières années pour soutenir la famille comprennent notamment un programme d'aide à la mise de fonds initiale afin de faciliter aux familles à faibles revenus l'achat d'une première maison; l'instauration d'un supplément pour la rentrée des classes, l'augmentation du supplément de chauffage pour les familles qui bénéficient de l'aide au revenu. D'autres services ont également vu le jour, notamment des services visant à venir en aide aux victimes de mauvais traitements.

Notre qualité de vie collective, dans les décennies à venir, dépendra de l'état de santé actuel de nos enfants et de la manière dont nous les préparerons à fonctionner dans une économie concurrentielle et mondiale. Votre gouvernement libéral continuera de mettre en oeuvre des mesures permettant à nos enfants de grandir dans un environnement sain, sûr et stimulant afin de devenir des adultes en santé, productifs et actifs. Combler les besoins de nos enfants constituera une priorité du nouveau gouvernement libéral.

Aide aux victimes de mauvais traitements

Malgré l'horreur que nous inspire la violence à l'endroit des femmes et des enfants, elle continue de faire ses ravages dans de nombreuses familles néo-brunswickoises. Notre réseau provincial de maisons de transition procure maintenant un refuge immédiat aux victimes. Tant et aussi longtemps que les besoins se feront sentir, nous poursuivrons nos efforts pour contrer la violence familiale par une gamme d'initiatives visant à prévenir les mauvais traitements et à soutenir les victimes.

Pensions alimentaires

À la suite de la rupture de familles, les femmes et les enfants éprouvent souvent de sérieuses difficultés financières. Nous avons pris les mesures législatives qui s'imposaient pour assurer le versement des pensions alimentaires. D'ici 1994, nous aurons réduit de plus de la moité le nombre de cas où le conjoint omet de payer la pension alimentaire.

Restructuration de l'assistance sociale

Alors que des changements s'opèrent dans les programmes de revenus et d'assistance, le fléau de la pauvreté infantile est devenu un sujet de préoccupation sur le plan national et international. Grâce à un programme d'assistance sociale amélioré, un gouvernement libéral sera en mesure de continuer à offrir aux enfants et à leurs familles l'aide dont ils ont besoin.

Besoins en matière de logement

Votre gouvernement libéral croit fermement que les programmes d'habitation doivent être axés sur les gens et non seulement sur le logement comme tel. Au cours des quatre dernières années, votre gouvernement libéral a aidé les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à faibles revenus à accéder à des logements convenables à des prix abordables. Ces mesures ont aussi l'avantage de favoriser le développement économique.

Dans le secteur de l'habitation, où les forces du marché sont étroitement liées aux besoins de logement sociaux, il est essentiel de mettre à contribution le secteur privé afin de mieux répondre aux besoins de tous les Néo-Brunswickois en matière de logement, quelle que soit leur situation financière. Chaque secteur assumant sa part de responsabilité, les solutions aux problèmes de logement revêtiront des formes différentes selon qu'elles proviennent du secteur public, du secteur privé ou de bénévoles. Pendant un deuxième mandat, le défi consistera donc à mettre à profit l'esprit d'initiative de toutes les collectivités.

Par ailleurs, nous verrons à modifier la Loi sur la location de locaux d'habitation afin d'instituer la notion de location pour les locataires des parcs de maisons mobiles et de mini-maisons. Une telle modification visera à préciser les circonstances dans lesquelles un propriétaire peut expulser un locataire d'un parc de maisons mobiles et de mini-maisons, accordant ainsi aux locataires une garantie locative.

Amélioration des services de garderie

La participation des femmes au marché du travail a augmenté sans cesse au cours de la dernière décennie, entraînant du même coup un besoin de services de garderie appropriés. Le nombre de places en garderie a augmenté de 60 pour 100 depuis 1987. Nous continuerons d'accroître et d'améliorer les services et les installations de garderie dans toute la province. Par ailleurs, votre gouvernement libéral modifiera la loi et les règlements régissant les services de garderie de manière à assurer la protection et le soutien des enfants, tant dans les établissements de garderie que dans le cadre de services offerts à domicile.

Reconnaissant le rôle essentiel des familles d'accueil dans les soins aux enfants les plus vulnérables, nous modifierons le système de famille d'accueil en collaboration avec l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick.

Intervention plus ferme

Les enfants à risque sont désavantagés à bien des égards. Il est donc nécessaire d'accorder une très grande priorité au dépistage précoce de ces enfants. Un nouveau gouvernement libéral améliorera, dans toutes les régions de la province, les programmes d'intervention précoce et les programmes Bon départ.

Les services de santé mentale destinés aux enfants seront renforcés grâce à la disponibilité d'une gamme de services communautaires efficaces complétée par les services spécialisés offerts par les hôpitaux.

Milieu scolaire

Votre gouvernement libéral augmentera les services spécialisés destinés aux enfants qui éprouvent des troubles d'apprentissage, de même qu'aux enfants doués ou exceptionnels. Nous travaillerons en collaboration avec les élèves, les parents et les enseignants en vue de mettre en oeuvre notre politique sur l'intégration, en faisant preuve de bienveillance et de sagesse.

Distribution de lait

Au cours des premières années scolaires, une bonne alimentation est essentielle à la santé et à la capacité d'apprentissage des enfants. En collaboration avec l'industrie laitière et le ministère de l'Éducation, nous mettrons donc sur pied un programme de distribution de lait dans toutes les écoles de la province. Afin d'assurer la bonne marche de ce programme et d'autres programmes de nutrition pour les enfants d'âge scolaire, nous solliciterons l'appui de groupes bénévoles et communautaires.

Notre cadre stratégique, **«Jouons pour l'avenir : améliorons la qualité de vie de nos enfants»**, servira de ligne de conduite à l'élaboration de nouveaux services à l'enfance. Nos enfants n'en méritent pas moins.

Nos jeunes

Votre gouvernement libéral réitère fermement son engagement envers les jeunes du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci ont déjà profité d'un certain nombre d'initiatives mises sur pied au cours des quatre dernières années. À cet égard, mentionnons le programme Stratégie Jeunesse, dans lequel nous avons injecté 120 millions de dollars. Grâce à ces initiatives, nous encouragerons les jeunes à travailler ensemble, en collaboration avec les collectivités, les églises, les clubs de services et les centres pour adolescents afin d'accroître leur formation et leur éducation pour être plus aptes à obtenir un emploi valable.

Nous nous pencherons sérieusement sur le problème grandissant des jeunes sans-abri et sur les services susceptibles de répondre à leurs besoins particuliers.

C) LES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées apportent au Nouveau-Brunswick une très grande richesse historique et culturelle. C'est pourquoi nous devons appuyer et respecter leur détermination à vivre pleinement et de façon productive.

Votre gouvernement continuera de faire appel à la sagesse et à la vitalité de nos personnes âgées par l'entremise, entre autres, du Programme d'ambassadeurs aînés de bonne volonté. Par ailleurs, nous examinerons les besoins des personnes âgées et nous mettrons tout en oeuvre pour y répondre le mieux possible.

Autonomie pour les personnes âgées

Aider les personnes âgées à demeurer autonomes en tant que membres actifs de leur communauté sera encore une priorité d'un nouveau gouvernement libéral.

Nous réitérons les principes et les objectifs du cadre d'action «Promotion de l'autonomie des personnes âgées: bâtir pour l'avenir». Tout en aidant les personnes âgées à demeurer le plus longtemps possible dans la communauté de leur choix, nous verrons à offrir des solutions de rechange afin de leur fournir les soins dont elles ont besoin. Nous réaffecterons les ressources nécessaires dans le système de santé, afin d'améliorer les services communautaires et à domicile et de limiter les soins en établissement aux personnes qui en ont médicalement besoin. Enfin, nous aiderons les personnes âgées à accéder aux services et à l'information dont elles ont besoin.

D) LES FEMMES

Votre gouvernement libéral tient fermement à ce que les femmes soient traitées équitablement et qu'elles puissent participer pleinement aux activités à l'échelle provinciale, régionale et locale.

Équité salariale

Durant son premier mandat, votre gouvernement libéral a donné force de loi à un programme qui reconnaît dans la fonction publique le principe du «salaire égal pour un travail de valeur égale». Les premiers chèques seront émis en octobre prochain. Pendant un deuxième mandat, votre gouvernement libéral étendra ce programme aux système d'éducation public.

Égalité en matière d'emploi

Un programme d'égalité en matière d'emploi a été mis en oeuvre dans la fonction publique. Au cours des quatre dernières années, le nombre de femmes ayant accédé à des postes de cadres supérieurs s'est accru. Un nouveau gouvernement libéral entamera des discussions avec les conseils scolaires, les hôpitaux et les sociétés de la Couronne en vue d'étendre, suivant des objectifs bien précis, ce programme à tous les organismes du gouvernement.

Emplois traditionnellement réservés aux hommes

Pendant son premier mandat, votre gouvernement a mis sur pied un programme de stages d'été dirigés par des mentors afin d'aider les jeunes femmes à acquérir de l'expérience au sein de la fonction publique dans des domaines d'emplois traditionnellement réservés aux femmes. Au cours d'un deuxième mandat, nous étendrons le programme à un plus grand nombre de femmes.

Nomination à des postes clés

Un nouveau gouvernement libéral veillera à ce qu'un nombre équitable de femmes soient nommées à tout nouveau poste au sein des conseils, des commissions et des tribunaux.

Services de garderie en milieu de travail

Grâce à l'appui de nos partenaires, à savoir les groupes de parents et les employeurs, un programme de services de garderie en milieu de travail sera élargi. Nous bâtirons sur les efforts déjà déployés dans les collèges communautaires et au Moncton Hospital.

E) LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick reconnaît que plusieurs Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises aux prises avec des troubles physiques ou mentaux sont en mesure de travailler et veulent le faire. Il existe de nombreux exemples de réussite en ce sens, et notre gouvernement continuera de mettre en oeuvre des mesures permettant à un plus grand nombre de personnes handicapées d'intégrer le marché du travail. Cependant, nous ne devons pas oublier que d'autres ont besoin d'un soutien particulier. Nous continuerons donc d'être attentifs à leurs besoins et d'améliorer les programmes qui leur sont destinés.

Plus précisément, nous nous engageons à mettre en oeuvre les recommandations du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées formulées dans le «Plan d'action révisé pour les personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick» publié en 1990. Le Conseil du Premier ministre continue de déterminer les priorités, d'évaluer les recommandations et de les modifier. Au cours d'un deuxième mandat, votre gouvernement libéral poursuivra les objectifs énoncés, en collaboration avec les ministères concernés. Le gouvernement libéral continuera de mettre en oeuvre les recommandations du Plan d'action du Conseil, en consultant les groupes d'intérêts afin de s'assurer que les priorités correspondent aux objectifs des divers organismes touchés.

F) ENVIRONNEMENT

Base solide

Reconnaissant le besoin urgent de protéger la santé humaine à l'échelle mondiale et d'améliorer la qualité de vie de la population néo-brunswickoises, votre gouvernement libéral a pris des mesures sans précédent pour conserver, protéger et assainir l'environnement. Au cours d'un deuxième mandat, nous continuerons de bâtir sur cette base solide.

Des mesures stratégiques et des programmes concernant l'utilisation des terres et de l'eau seront mise en oeuvre, et de nouvelles orientations seront adoptées relativement à la qualité de l'air.

Assainissement de l'eau

La Loi sur l'assainissement de l'eau, proclamée en 1990, est considérée comme l'une des mesures législatives les plus progressistes jamais adoptée au Canada. Votre gouvernement libéral continuera d'accorder une très grande priorité aux mesures visant à protéger les sources publiques d'approvisionnement en eau potable.

La désignation de sources d'approvisionnement en eau souterraine et de surface se poursuivra en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau. Nous entreprendrons une vaste consultation de la population des diverses localités. En vertu de cette même loi, nous adopterons des règlements sur les analyses de l'eau, lesquels assureront un système plus rigoureux d'analyse des sources municipales d'approvisionnement en eau et de l'eau de puits des nouvelles constructions domiciliaires. Ces analyses exigeront, plus que jamais, un meilleur contrôle de la qualité, du matériel plus spécialisé et un personnel plus qualifié. Pour relever ce défi, nous construisons actuellement un laboratoire ultramoderne d'analyses environnementales, qui ouvrira au printemps de 1992.

Les réseaux fluviaux ont joué un rôle de premier plan dans notre histoire. Votre gouvernement libéral continuera d'accorder la priorité à la restauration, à la protection et à l'amélioration de nos cours d'eau en tant qu'écosystèmes naturels. Nous continuerons aussi de bâtir notre réseau de dépôts de vidanges. D'autres mesures seront adoptées pour protéger et surveiller nos cours d'eau, et un programme de classification des cours d'eau sera établi. Nous voulons donc faire en sorte que la population néo-brunswickoise puisse profiter davantage des possibilités récréatives que représentent nos nombreux ruisseaux, lacs et rivières.

Pour accélérer la construction et l'agrandissement des réseaux municipaux d'approvisionnement en eau et de collecte et de traitement des eaux usées, nous poursuivrons le Programme d'assainissement de l'eau à un coût annuel de 15 millions de dollars. Nous veillerons à ce que les quelques municipalités riveraines du bassin du fleuve Saint-Jean qui ne possèdent pas encore d'installation de traitement des eaux usées en soient dotées.

Un programme d'aide à l'amélioration des installations d'eau et d'égouts sanitaires domestiques sera offert pour accélérer l'assainissement du milieu aquatique. Nous poursuivrons aussi le nettoyage des rives et des cours d'eau. Les améliorations de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Jean devraient permettre d'utiliser davantage ce cours d'eau à des fins récréatives.

Le rapport final du Comité d'action de la rivière Miramichi aboutira à l'adoption de mesures gouvernementales concertées visant à éliminer les sources de pollution de ce cours d'eau. Le programme de nettoyage de la rivière Restigouche se poursuivra activement.

Une importante étude de la qualité de l'eau et des sources de pollution du port de Saint-Jean sera effectuée. Votre gouvernement agira en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement en vue de la mise en place de nouvelles installations de traitement, telles que le récent agrandissement de la lagune de Lancaster. Un effort particulier sera déployé pour assainir la Little River à son état original. Pour ce faire, tout sera mis en oeuvre afin d'éliminer les sources industrielles de pollution le long de ses rives.

Votre gouvernement s'engage à nettoyer l'estuaire de L'Étang en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'industrie.

Utilisation des terres et gestion des déchets responsable

On demandera à la Commission sur l'utilisation des terres et de l'environnement rural, récemment annoncée, de formuler des recommandations sur un certain nombre de sujets, notamment l'amélioration de systèmes individuels et collectifs de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que la récupération et l'élimination efficaces et sans danger pour l'environnement des déchets liquides et solides. Votre gouvernement libéral donnera suite aux recommandations de la Commission et consultera les municipalités, les propriétaires fonciers, l'industrie ainsi que les particuliers et les groupes intéressés.

L'étude de la Commission sera aussi axée sur le développement de l'habitation en marge des milieux ruraux et urbains; l'accès aux grandes routes et le développement commercial et industriel en bordure de celles-ci; la protection des sources d'approvisionnement en eau et des lits d'inondation. Le développement, l'utilisation et la protection des terres de la Couronne, des parcs, des zones naturelles et des rives seront aussi examinés de près; on se penchera également sur le lien entre la qualité de l'air et de l'eau et l'utilisation des terres. Les codes du bâtiment et de planification seront révisés pour déterminer leurs effets sur un développement responsable et durable.

Les intervenants touchés seront largement consultés afin de préciser leur rôle en matière de contrôle et de promotion de l'utilisation responsable des terres. Les conclusions de cette étude exhaustive sur l'utilisation des ressources terrestres du Nouveau-Brunswick devraient aboutir à l'adoption de nouvelles orientations productives pour l'utilisation efficace et écologiquement saine de nos ressources foncières.

En plus des initiatives en matière de recyclage et d'autres stratégies de réduction des déchets, votre gouvernement libéral s'engage à réduire la qualité de déchets de 50 pour 100 d'ici l'an 2000. Pendant un deuxième mandat, nous voulons aussi construire 10 nouveaux lieux d'enfouissement sanitaire et proposer d'autres installations modernes d'élimination des déchets. Ainsi, plus de 200 dépotoirs non surveillés seront éliminés progressivement dans la province.

À la suite d'une vaste consultation auprès des environnementalistes, des représentants de l'industrie et du public, la nouvelle Loi sur les récipients à boisson entrera en vigueur à compter du 1er avril 1992. Ce sera l'une des mesures législatives les plus innovatrices en Amérique du Nord. Le système de consignes offertes pour tous les récipients à boissons alcoolisées, à boissons gazeuses ou à jus diminuera fortement la quantité des déchets, car il sera une incitation financière à l'utilisation de récipients réutilisables plutôt que de bouteilles jetables.

En consultation avec le secteur privé, votre gouvernement libéral travaillera à l'élaboration d'approches innovatrices pour le recyclage des pneus et de l'huile usagée des véhicules. Nous voulons également entamer la consultation en vue de rédiger un règlement général sur la gestion des déchets dangereux. Cette politique abordera des aspects tels que le transport, le transbordement, l'entreposage et la gestion à long terme des déchets dangereux.

Les lieux contaminés orphelins de la province seront aussi nettoyés en vertu d'une entente fédérale-provinciale de 5 millions de dollars.

Assainissement de l'air

Votre gouvernement libéral a déjà adopté un certain nombre de mesures visant à améliorer la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick. Par exemple, les premiers épurateurs au Canada sont en voie d'être installés aux centrales d'Énergie NB, à Dalhousie et à Belledune. Cette initiative contribuera fortement à réduire les émissions d'anhydride sulfureux au-delà de l'objectif précisé dans l'entente fédérale qui entrera en vigueur en 1994, soit à moins de 130 000 tonnes. Cela représente une baisse de 35 pour 100 par rapport aux niveaux de 1989.

Au cours d'un deuxième mandat, nous présenterons un livre blanc sur une stratégie d'assainissement de l'air, aux fins de consultation publique, et nous déposerons une Loi sur l'assainissement de l'air. Nous préparerons des règlements conformément aux normes fédérales et en consultation avec le secteur privé. Ces mesures comprendront notamment le contrôle des CFC et des divers halons qui détruisent l'ozone, de façon à réduire les émissions qui provoquent les pluies acides et à protéger contre les émissions qui causent la brumée urbaine, telle que l'ozone de la basse atmosphère.

Évaluation de l'impact

Votre gouvernement libéral modifiera le Règlement sur les études d'impact sur l'environnement (EIE) de façon à accroître la participation du public au processus, en particulier au début, après l'enregistrement des projets. Le règlement sur les EIE sera appliqué plus rigoureusement. Avant l'adoption du règlement final, le public sera largement consulté sur les modifications proposées.

Fonds en fiducie

Le Fonds en fiducie pour l'environnement, établi au cours de notre premier mandat, continuera de servir à divers projets d'embellissement des bordures de route, de reboisement, de nettoyage des cours d'eau, des lacs et des ruisseaux, ainsi qu'à diverses mesures éducatives en matière de conservation et d'environnement. Au cours d'un deuxième mandat, nous mettrons l'accent sur le financement de projets communautaires et de partenariats.

Application des lois

Nous avons déjà manifesté notre détermination à appliquer les lois sur l'environnement en créant la Direction des enquêtes et de l'exécution des lois au sein du ministère de l'Environnement. Les activités de cette direction ont donné lieu à une approche cohérente en matière de poursuites judiciaires. Un nouveau gouvernement libéral adoptera une nouvelle politique sur l'application des lois. Celle-ci sera un ferme avertissement pour les pollueurs et précisera dans quelles circonstances particulières les différentes mesures seront appliquées.

L'application des lois dépend parfois de la volonté du public à signaler les infractions telles que l'abandon de déchets ou le dépôt de détritus sur les rives des cours d'eau et le déversement des matières sur terre ou dans l'eau. Votre gouvernement libéral mettra en place des mécanismes incitant le public à appuyer l'application des lois sur l'environnement.

G) LA CULTURE ET LES SPORTS

Le développement de la culture et du patrimoine néo-brunswickois demeurera une priorité du gouvernement. Dernièrement, nous avons élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur culturel. Au cours d'un deuxième mandat, nous verrons à la mettre en oeuvre.

Stratégie

La promotion de la culture constitue un excellent moyen de faire valoir l'identité du Nouveau-Brunswick. Nous chercherons à offrir, tant aux Néo-Brunswickois qu'aux visiteurs, davantage de possibilités de s'adonner à des activités culturelles, et nous multiplierons les occasions favorisant la créativité. Le rôle de la culture dans l'industrie touristique sera accru. Nous élaborerons une nouvelle politique sur les musées et mettrons à jour la législation relative aux musées.

Collaboration avec la communauté

Nous partagerons la responsabilité du développement culturel avec les différents organismes culturels et artistiques de la province, de même qu'avec les autres paliers de gouvernement.

Arts visuels et de la scène

Nous encouragerons le développement de l'art autochtone ainsi que de nouvelles formes d'expression et de production artistiques. Nous établirons des programmes de commercialisation visant à accroître la participation aux manifestations culturelles et le nombre de visiteurs aux sites historiques. Nous élaborerons un programme de promotion spéciale pour attirer les touristes. Par ailleurs, nous établirons de nouveaux programmes de bourses et offrirons une aide au titre du perfectionnement professionnel et de la formation. Nous inciterons également le secteur privé à investir dans l'industrie culturelle du Nouveau-Brunswick.

Développement du sport

Au Nouveau-Brunswick, nous avons la chance de pouvoir profiter des services d'un réseau actif d'organismes sportifs bénévoles. Nous continuerons de soutenir ces groupes, de même que les athlètes qui représentent le Nouveau-Brunswick aux compétitions nationales et internationales. Les événements sportifs offrent également des possibilités de développement économique. Nous nous efforcerons de maximiser les possibilités touristiques qu'engendrent les compétitions sportives tenues dans la province.

Nous entamerons également des discussions avec les intervenants en vue d'élaborer une politique provinciale sur le sport et les loisirs, laquelle définira le rôle des différents partenaires et assurera une meilleure coordination au plan provincial et national.

SECTION IV - RENFORCEMENT DE NOS INSTITUTIONS ET PARTENARIATS

«Depuis son arrivée au pouvoir à la fin de 1987, le gouvernement [du Nouveau-Brunswick], conformément à son mandat, a su limiter efficacement la croissance de ses dépenses et a réduit substantiellement l'ensemble de ses déficits budgétaires nets en n'ayant recours qu'à de modestes hausses de taxes.»

(Standard and Poor)

La fonction première d'un gouvernement est de créer les conditions fondamentales qui permettent aux particuliers et à la société de réaliser leur plein potentiel.

L'activité gouvernementale doit être axée sur la satisfaction de besoins précis et doit limiter son champ d'action aux activités que les gouvernements font le mieux. Par ailleurs, celles-ci doivent être fonction des ressources humaines et financières existantes. Cependant, le gouvernement doit atteindre les normes d'efficience et d'efficacité les plus élevées dans ses programmes et services. Le Parti libéral reconnaît que, pour ce faire, le gouvernement doit consulter les personnes, groupes communautaires, groupes d'intérêt, chefs d'entreprises et autres organismes, et travailler avec eux en étroite collaboration pour fixer des buts communs et les atteindre.

Votre gouvernement libéral continuera à établir des partenariats et d'autres liens de coopération et à consulter largement et régulièrement la population néo-brunswickoise afin de s'assurer que ses politiques et programmes répondent aux besoins des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

A) RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

Pendant les quatre dernières années, le gouvernement libéral a fortement ralenti la croissance de la dette provinciale. De 1983 à 1987, par exemple, l'augmentation annuelle moyenne de la dette nette atteignait 295 millions de dollars. De 1987 à 1991, ce chiffre est tombé à 112 millions. Au cours de la même période, les services de santé et l'éducation ont enregistré une hausse de leur financement. Ainsi, le Nouveau-Brunswick est maintenant en excellente position pour élaborer et mettre en oeuvre de nouveaux programmes sociaux à l'intention des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises dans le besoin.

Cote de crédit record

Plus tôt au cours de l'été, Standard and Poor, service américain d'évaluation de la solvabilité, a annoncé que la cote du Nouveau-Brunswick serait portée à AA-, ce qui nous place du même coup au même rang que l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Standard and Poor a souligné que l'augmentation de la cote de crédit est surtout attribuable à la gestion financière prudente du gouvernement.

«L'amélioration de la situation financière de la province est attribuable à la croissance relativement forte de ses secteurs primaire et manufacturier, qui ont connu l'an dernier une récession plus faible que dans la plus grande partie du Canada. Ce bon résultat reflète l'investissement massif du secteur privé dans la transformation des ressources durant la fin des années 80, ce qui a contribué à élargir la base économique encore modeste du Nouveau-Brunswick. Depuis son arrivée au pouvoir à la fin de 1987, le gouvernement, conformément à son mandat, a su limiter efficacement la croissance de ses dépenses et a réduit substantiellement l'ensemble de ses déficits budgétaires nets en n'ayant recours qu'à de modestes hausses de taxes.»

Standard and Poor, le 23 juillet 1991

Cette modification réduira substantiellement le coût d'emprunt pour le Nouveau-Brunswick, ce qui se traduira par des services gouvernementaux améliorés. La hausse de notre cote de crédit vient aussi confirmer que le Nouveau-Brunswick est considéré comme un environnement financier stable propice aux affaires. Déjà, plusieurs sociétés ont établi une partie ou l'ensemble de leurs activités dans notre province, créant ainsi des centaines d'emplois. Nous avons bon espoir que cette tendance des dernières années se maintiendra. Un nouveau gouvernement libéral continuera à gérer prudemment les finances publiques de la province.

Équité fiscale

Un régime fiscal juste et efficace constitue un élément essentiel d'un bon gouvernement. Grâce à notre gestion financière prudente, nous avons réussi à ne pas augmenter le fardeau fiscal de la population néo-brunswickoise. En fait, depuis 1987, les augmentations d'impôt au Nouveau-Brunswick ont été inférieures à la moyenne nationale. Nous nous engageons à continuer à limiter le fardeau fiscal que doit assumer la population néo-brunswickoise.

Au début d'un deuxième mandat, votre gouvernement libéral publiera un document de travail visant à assurer l'équité du régime fiscal provincial et à demander à la population son avis sur la question. Étant donné que la plupart des caractéristiques de l'impôt sur le revenu relèvent du gouvernement fédéral, nous exercerons des pressions sur ce dernier pour qu'il modifie certains aspects du régime fiscal qui ne sont pas du ressort de la province. La question d'un impôt minimum pour les particuliers et les sociétés sera également étudiée et mise en oeuvre si elle est jugée appropriée. Nous nous engageons également à revoir le régime d'impôt foncier.

Consultation sur le budget

Un nouveau gouvernement libéral s'engagera à équilibrer le budget des comptes ordinaires pendant un deuxième mandat. Afin que la population du Nouveau-Brunswick puisse nous suggérer des façons d'y parvenir, nous procéderons à une vaste consultation provinciale auprès de tous les intervenants, y compris des représentants du secteur public, avant de préparer les prochains budgets.

Gestion prudente et efficace

Lors des séances publiques de consultation qui ont précédé le dépôt du budget, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont fortement recommandé au gouvernement de réduire ses dépenses, ce qui peut être réalisé par une prestation plus efficace des services gouvernementaux. Nous respecterons l'engagement que nous avons pris dans le budget 1991-1992 de réduire la taille du Cabinet provincial et de poursuivre la rationalisation des services gouvernementaux. En outre, nous nous efforcerons de mieux gérer les finances publiques et les programmes gouvernementaux au moyen d'une budgétisation pluriannuelle. Depuis 1987, nous avons affecté 20 millions de dollars par an à la mise en oeuvre de nouveaux programmes annoncés dans notre dernier programme électoral. Nous avons bon espoir que ce programme électoral pourra être implanté selon le même cadre stratégique.

B) FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

Le Parti libéral est très préoccupé par les conséquences que toute modification profonde de la composition du Canada pourraient avoir sur la prospérité future de notre province. Afin de faire avancer le débat, le Parti libéral a constitué la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien, qui mène une vaste consultation publique. Votre gouvernement libéral tiendra des audiences publiques complètes pour permettre à la population néo-brunswickoise de jouer un rôle de premier plan dans cette importante question d'intérêt national.

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick estime que le gouvernement fédéral doit conserver les pouvoirs et les responsabilités fiscales de façon qu'ils puissent servir à atténuer les disparités régionales.

C) ÉGALITÉ LINGUISTIQUE

Le Parti libéral du Nouveau-Brunswick renouvelle son engagement de défendre le principe d'égalité pour nos communautés linguistiques. Dans un deuxième mandat, nous poursuivrons la mise en oeuvre de notre politique des les langues officielles afin de continuer à offrir à la population néo-brunswickoise des services gouvernementaux de qualité comparable dans toute la province, et ce, dans la langue officielle de son choix.

En outre, nous continuerons de favoriser les échanges entre les municipalités francophones et anglophones et nos programmes d'échanges scolaires entre les deux communautés linguistiques, qui ont connu beaucoup de succès. Enfin, grâce à l'initiative «Dialogue Nouveau-Brunswick», nous continuerons à promouvoir une plus grande harmonie et une meilleure compréhension dans toute la province.

D) PARTICIPATION AUTOCHTONE

Le gouvernement libéral souhaite la pleine participation autochtone à la vie sociale, économique et politique du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons que les autochtones ont obtenu au Nouveau-Brunswick des droits en vertu des traités et nous voulons rencontrer les représentants des peuples autochtones afin de discuter de l'exercice de ces droits.

Votre gouvernement libéral appuiera aussi le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale ainsi que l'enchâssement de ce droit dans la Constitution canadienne. De plus, nous poursuivrons notre consultation des dirigeants autochtones du Nouveau-Brunswick en vue de la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale.

Enfin, le gouvernement libéral a demandé à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales d'étudier la question de la représentation autochtone à l'Assemblée législative, et il s'engage à donner suite à ses recommandations.

E) PARTICIPATION DE LA POPULATION AU PROCESSUS POLITIQUE

Participation accrue du public

Pendant ces quatre années, plus de gens et de groupes se sont présentés devant les comités de l'Assemblée législative qu'au cours des 20 années précédentes.

Votre conseil des ministres et le caucus libéral ont tenu de nombreuses réunions dans différentes régions de la province afin de rencontrer le plus grand nombre possible de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises. Nous avons écouté leurs préoccupations et entendu les points de vue des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sur toutes les grandes questions de l'heure, notamment le développement durable, la foresterie, les droits de la personne, la Constitution, l'énergie, l'amélioration des routes, la réutilisation et le recyclage des récipients à boisson, les services d'ambulance, l'intégration, le logement et, une première, le budget provincial. Leurs commentaires positifs nous ont permis de mieux préciser nos positions initiales et de les améliorer.

Participation public continue

Votre gouvernement libéral continuera à faire en sorte que la population néo-brunswickoise puisse exprimer plus facilement ses opinions au gouvernement et à l'Assemblée législative. Les réunions publiques et d'autres moyens de consultation du public seront maintenus afin que la population puisse se prononcer sur les grandes questions. Davantage d'audiences publiques seront tenues et les membres des comités se déplaceront dans toute la province - au Nord comme au Sud - afin d'écouter les particuliers et les groupes intéressés.

Un gouvernement réceptif est à l'écoute des gens. En consultation avec les personnes touchées, les partis politiques et les groupes intéressés, votre gouvernement libéral entreprendra une étude visant à cerner les moyens susceptibles d'accroître le rôle des députés provinciaux de la majorité comme de l'opposition. Cette étude visera à déterminer comment accorder aux députés une plus grande autonomie pour qu'ils puissent dire ce qu'ils pensent, voter selon leur conscience et refléter avec plus de liberté l'opinion de leurs électeurs dans les processus gouvernemental et législatif.

PARTENARIATS DE L'AVENIR

Au tout début de son premier mandat, votre gouvernement libéral a donné aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises un nombre sans précédent d'occasions de dire ce qu'ils pensent. Leur réponse a été enthousiaste. Ils ont présenté leurs points de vue avec un sens élevé du devoir et en faisant preuve d'un désir sincère de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les résidents de la province.

C'était le début d'un nouveau partenariat. Pendant les quatre dernières années, nous avons écouté attentivement ce que nos partenaires avaient à dire. Nous avons réagi à vos préoccupations et nous avons pris des mesures pour répondre à vos besoins.

Au moment de solliciter un deuxième mandat à la direction de la province, nous vous promettons que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, où qu'ils soient, dans nos cités, villes et villages, dans nos campagnes du nord au sud et de l'est à l'ouest, continueront à jouer un rôle très actif dans le fonctionnement de notre gouvernement libéral ouvert et réceptif.

Comme ce programme électoral l'a indiqué, nous continuerons à utiliser nos méthodes énergiques de création d'emplois, avec l'objectif de trouver du travail pour tous les Néo-Brunswickois et tous les Néo-Brunswickoises. Grâce à notre engagement d'atteindre l'excellence dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage continu, nous ferons en sorte que toutes et tous soient bien préparés pour les emplois de l'avenir. La fierté et la confiance en soi de nos citoyens et citoyennes en seront grandies. En même temps, nous continuerons à accroître et à améliorer nos programmes sociaux afin de combler les besoins des personnes les plus vulnérables. Enfin, nous mènerons à bien ces projets et ces programmes en consultant les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises et en en faisant des partenaires à part entière.